

<https://www.pressegauche.org/Durcissement-de-la-legislation-anti-IVG-au-Bresil>



Durcissement de la législation anti-IVG au Brésil

- International - Amérique centrale et du sud -



Date de mise en ligne : mardi 29 septembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

À la suite de l'avortement légal d'une jeune fille de 10 ans, mise enceinte par son oncle, le Brésil durcit sa réglementation sur l'avortement en cas de viol. Désormais, les médecins auront l'obligation de proposer à la femme de voir le fœtus ou l'embryon et d'avertir la police avant de passer à l'opération.

Hebdo L'Anticapitaliste - 536 (24/09/2020)

Le nouveau règlement a été publié le 28 août par le ministère de la Santé. Il stipule également que les femmes qui souhaitent avorter doivent détailler ce qui s'est passé au moment du rapport, et être en mesure de le prouver, sous peine d'être poursuivies en justice. Alors que l'avortement n'est légal qu'en cas de viol, il ne s'agit pas seulement d'une tentative de criminalisation, mais aussi d'un outil de violence psychologique, de par l'usage de l'échographie à des fins de dissuasion, ou encore l'obligation pour les victimes de déposer plainte contre leur gré et de se justifier sur leur agression.

À ce propos, la ministre des Droits de l'homme, de la Famille et des Femmes, Damares Alves, une pasteure ouvertement anti-avortement, répond que « son gouvernement lutte pour la vie, tout comme le Brésil qui l'a élu », démontrant ainsi son incapacité à protéger la vie d'une enfant ; car après avoir été violée pendant près de la moitié de sa vie, la jeune fille a vu son identité, sa situation et sa localisation exposées au public par des proches de la ministre, et son droit à l'avortement mis en cause. La lutte pour nos droits reproductifs ne doit pas s'arrêter à nos pays. Face à toutes les attaques sexistes contre nos droits et libertés fondamentales, nous résisterons !

Publié dans le n°374 de solidaritéS (Suisse).